Orange SA

Avril 2018

1er Plan De Mobilité national

... La bicyclette sur les rails !

Jusqu'à présent, toutes les directions d'Orange ne bénéficiaient pas de ce qui était appelé «Plan Déplacement Entreprise». La Loi sur la Transition Energétique de 2015 permet aux Entreprises de participer activement à promouvoir les transports *doux* pour leurs salarié-es.
SUD demande depuis longtemps que l'ensemble des salarié-es d'Orange puissent bénéficier des mêmes avantages et ce quel que soit leur lieu d'habitation. Avec cet accord, les spécificités particulières (liaisons maritimes, tunnel avec péage, etc.) seront traitées localement. Le changement de nom n'est donc pas la seule nouveauté.

Les Points forts de ce Plan :

● Transport en Commun :

Outre le remboursement à 50% des abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels pour les Transports en Commun, déjà existant :

■ Pour un-e salarié-e qui se rendrait à la gare en vélo, la prise en charge de 50% d'une place dans un "garage à vélo" à la gare.

■ En cas de pics de pollution, si rien n'est prévu par la collectivité et si le télétravail n'est pas possible, prise en charge des tickets de transport par l'Entreprise pour un-e salarié-e qui laisserait sa voiture au garage ces jours-là.

● Le 2 roues propre :

■ Une fois, sur la durée de l'accord, l'octroi d'une aide pour l'acquisition d'un 2 roues propre* sur la base de 50% du prix d'achat avec un maximum de 200€.

Cette aide sera cumulable avec l'IKV (Indemnité Km Vélo), mesure phare de la Loi sur la Transition Energétique, soit 0,25€ du km avec un maximum de 200€ annuel.

■ Pour en bénéficier, en fin d'année, chaque salarié-e devra fournir une attestation sur l'honneur d'un usage majoritaire de ce moyen de transport pour son trajet Domicile/Gare ou Domicile/Travail.

■ Qu'est-ce qu'un usage majoritaire ?

Si on considère qu'il y a 210 jours travaillés dans l'année*, la majorité représente donc un minimum de 106 jours, ceci pour permettre de s'adapter aux aléas climatiques. Il n'est pas toujours possible de pédaler sous la pluie, contre le vent ou sous trop de soleil.

*Définition du 2 roues propre : tout véhicule à énergie humaine ou assistance électrique muni d'un guidon (l'ensemble des cycles et cycles à pédalage assisté, tricycle et vélo cargo, trottinettes, électriques ou non et scooters électriques).

*210 jours travaillés = sur une base de 38h / semaine, samedis dimanches de repos, 25 Congés, 17 RTT et 9 fériés. A calculer selon son Régime de Travail. .

25-27 rue des Envierges 75020 Paris www.sudptt.org sudptt@sudptt.fr 01 44 62 12 00
Fédération des activités postales et de télécommunications

■ En cas d'achat d'un cycle sur la durée de l'accord de 3 ans, le montant maximum, en pédalant au minimum 4km sur 200 jours travaillés et en achetant un cycle d'un montant minimum de 400€ (clause de participation à 50% de l'achat) sera de 800€

● D'autres mesures sont prévues :

■ Le co-voiturage : Abonnement auprès d'une société de covoiturage pris en charge par Orange, parking réservé sur les sites Orange, horaires aménageables covoituré/covoitureur.

■ Prise en charge à 50% d'un abonnement à un service de location de vélo (type VLib, VCub...)

■ Possibilité de bénéficier des partenariats Orange avec des constructeurs pour l'achat d'un véhicule électrique et de recharger son véhicule électrique personnel, sur les bornes des sites Orange où elles existent à prix coûtant.

■ La formation Eco conduite ne pose pas de difficulté à l'entreprise qui peut en programmer autant que nécessaire.

Voilà pour les mesures les plus importantes de ce nouveau Plan de Mobilité National à Orange.

SUD a été force de proposition tout au long de ces négociations.

● Propositions obtenues par SUD :

■ Mise en place de l'IKV, depuis 2015 nous demandons l'application de cette mesure à Orange.

■ Prime jusqu'à 200€ pour l'achat d'un 2 roues propre.

■ Possibilité d'essayer le transport collectif tout en gardant une place de parking pendant 3 mois.

■ Des critères de suivi de l'accord.

● Ce qu'on a demandé mais pas obtenu :

■ Augmentation de la participation de l'entreprise sur les transports en commun (50% aujourd'hui).

■ Participation sur le remboursement du ticket de transport **à la journée** pour les salarié-es en TPS ou télétravail.

■ Un mois gratuit pour tester les transports en commun.

■ Participation de 200€ à l'achat d'un vélo (sans la condition des 50%).

■ Aide à l'achat de fournitures (parapluie, ciré, bandes réfléchissantes, etc.) pour les salarié-es piéton-es qui n'ont aucune émission carbone.

■ Un-e correspondant-e entreprise, à temps plein, pour l'animation de ce PDM en local pour la formation sécurité, les aménagements des locaux à vélos, la négociation de tarifs de transport en commun, etc.

SUD répondra toujours présent pour les négociations d'un prochain PDM pour apporter d'autres améliorations.

SUD se bat depuis toujours pour défendre la cause écologique, nous l'avons même inscrit dans notre charte. Mais ce ne sont pas que des mots puisque nous sommes sur le terrain auprès de ceux et celles qui défendent la préservation de notre planète.

C'est un 1er pas, c'est pourquoi SUD a signé cet accord.

L'Entreprise sait donner des objectifs précis à ses salarié-es, SUD veillera à ce que Orange atteigne les siens !